

CONFEDERATION DES BURALISTES

*Votre buraliste  
vous informe*



# Vraiment ?

Je ne savais pas qu'un simple mégot pouvait transformer la forêt en cendres.



**Maintenant, vous le saurez.**

Fumeurs, lors de vos déplacements, adoptez les bons comportements. Toute l'année, il est interdit de jeter son mégot depuis son véhicule, tout comme dans les forêts, maquis, garrigues et landes.

Les automobilistes surpris à jeter leur mégot sur la route encourrent une **amende de 135€**.

Une campagne réalisée avec le soutien de :

# Lutte contre les feux de forêts, les buralistes se mobilisent pour la 4e année consécutive

Le 21 juin 2022

La Confédération des buralistes s'engage dans une quatrième année de partenariat avec l'Entente Valabre.

L'Entente Valabre est un organisme public situé dans les Bouches-du-Rhône dont la mission réside dans **la préservation de la forêt et la lutte contre les risques naturels majeurs.**

Cet organisme qui, à l'origine, ne destinait sa communication qu'au Sud de la France, s'appuie désormais sur l'ensemble du réseau des buralistes pour toucher tout le territoire national, les feux de forêts se produisant dans tout le pays et non uniquement dans les départements de l'arc méditerranéen.

Depuis 2019, l'Entente Valabre et la Confédération des buralistes sont partenaires pour sensibiliser le grand public aux feux de forêt, plus particulièrement en saison estivale.

Cette année encore, par voie d'affichage et distribution de flyer, les buralistes vont alerter les français sur le danger que les jets de mégots constituent pour la survie des forêts.

Le réseau des buralistes est fier de pouvoir participer à la préservation du patrimoine naturel français.